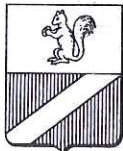


M A I R I E
DE
FIGANIÈRES

Le 6 Juin 2017

B.P. 33
Code Postal : 83830
Téléphone 04 94 50 93 60
Télécopie 04 94 50 93 64
figanieres@wanadoo.fr
<http://www.figanieres.com>

Monsieur le président du
CCAS
Bernard CHILINI
83830 Figanieres



Objet : Plan Départemental de la Gestion d'une Canicule 2017

Références :

- Loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.
- Décret n°2004-626 du 1er septembre 2004 pris pour application de l'article L.121-6-1 du code de l'action sociale et des familles, en cas de risques exceptionnels.

Madame, Monsieur,

Si vous remplissez l'une des conditions énumérées, ci-après :

- les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages suivants : AAH, ACTP, carte d'invalidité, ou pension d'invalidité.

Il vous est donné la possibilité de demander de figurer sur le registre confidentiel dont le Maire doit assurer la rédaction et la tenue en vertu des textes en références. Cette démarche doit être volontaire, pour ce faire, vous êtes priés, de vous faire connaître du Centre Communal d'Action Sociale à l'adresse ci-dessus ou nous téléphoner au numéro suivant :

04 94 50 93 60

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à toute ma considération.



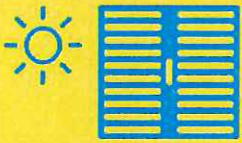


CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



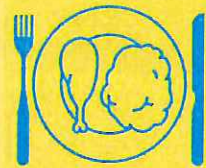
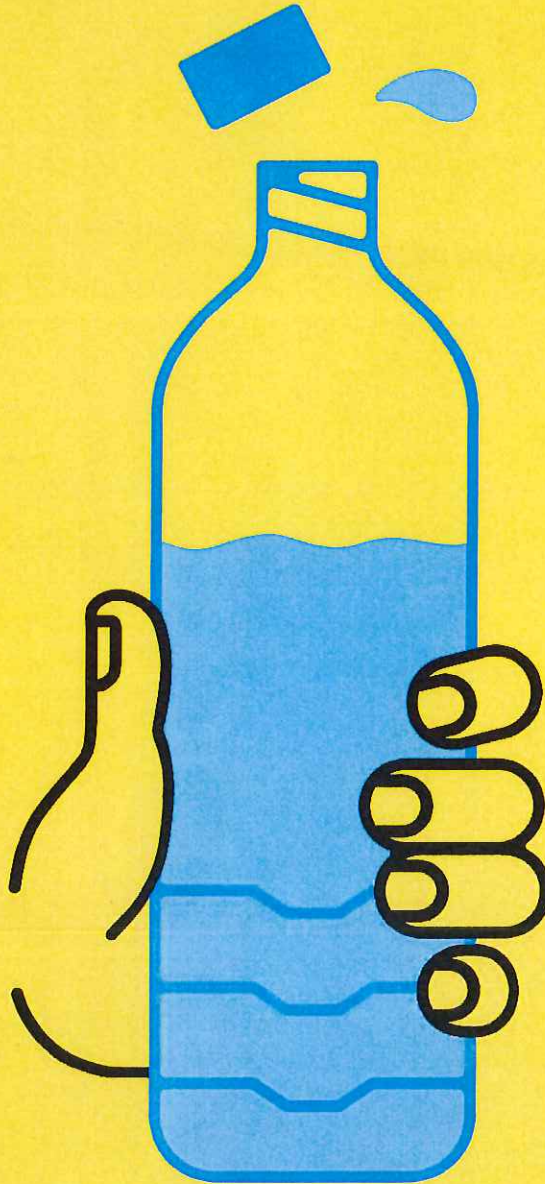
Mouiller son corps
et se ventiler



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Manger en
quantité suffisante



Ne pas boire
d'alcool



Éviter les efforts
physiques

**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)